

CONTRAT DE BASE

Personnes physiques et raisons individuelles



N° de client-e :

(sera complété par la BAS)

Le présent contrat de base entre la Banque Alternative Suisse SA (ci-après « BAS ») et la/le cocontractant-e suivant-e, ci-après dénommé-e client-e, constitue la base de la relation d'affaires commune.

Informations personnelles

Client-e 1

Mme M. Société

Client-e 2

Mme M.

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse de domicile :

Adresse de domicile :

NPA, localité :

NPA, localité :

Pays :

Pays :

Nationalité/pays de naissance :

Nationalité/pays de naissance :

Date de naissance :

Date de naissance :

État civil :

État civil :

Numéro de téléphone/Mobile :

Numéro de téléphone/Mobile :

Courriel :

Courriel :

Correspondance

Deutsch Français

Adresse de correspondance (si autre que ci-dessus)

Nom, prénom :

Adresse :

NPA/localité/pays :

Origine de la fortune et informations professionnelles

Client-e 1

Exercez-vous une activité professionnelle ?

Oui Non Plus maintenant

Client-e 2

Exercez-vous une activité professionnelle ?

Oui Non Plus maintenant

Profession :

Profession :

Quelle est l'origine des valeurs patrimoniales que vous apportez ?

l'activité professionnelle susmentionnée

un héritage ou une donation

une autre provenance, à savoir :

En vertu des prescriptions des autorités (ordonnance sur le blanchiment d'argent de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et du législateur), la BAS est tenue de bien connaître ses clientes et clients. De ce fait, nous posons des questions à ce sujet, auxquelles les clientes et clients répondront de manière conforme à la vérité. Il va de soi que ces indications seront traitées confidentiellement.

Auto-déclaration du statut fiscal (avec QI)

Auto-déclaration de résidence fiscale aux États-Unis (statut de U.S. Person) ¹

Client-e 1

Client-e 2

La personne soussignée est-elle considérée comme une U.S. Person selon la réglementation fiscale étasunienne ?

Oui Non

Oui Non

(Dans l'affirmative, la personne soussignée s'engage à présenter une autorisation de divulgation ainsi qu'un formulaire IRS W-9, NIF compris)

Auto-déclaration de résidence fiscale ²

La personne soussignée confirme être résidente fiscale exclusivement dans les pays suivants, en indiquant son/ses numéro(s) d'identification fiscale (NIF) :

Suisse (NIF pas nécessaire)

Suisse (NIF pas nécessaire)

Autre pays :

Autre pays :

NIF :

NIF :

*Le numéro d'identification fiscale NIF doit être obligatoirement indiqué lorsque la résidence fiscale est hors de la Suisse. Si vous ne disposez pas d'un NIF, veuillez en indiquer la raison ci-dessous. La relation d'affaires n'est ouverte qu'après vérification du motif.

Demande pour bénéficiaire d'avantages conventionnels sur les revenus de source américaine

À remplir exclusivement par des Non U.S. Person, qui sont considérées comme les ayants droits économiques aux revenus et valeurs patrimoniales.

La personne soussignée confirme que les revenus et les valeurs patrimoniales lui sont économiquement imputables, qu'elle les déclare sur sa déclaration fiscale et qu'elle est donc considérée comme l'ayant droit économique (« beneficial owner ») des revenus et valeurs patrimoniales. Si elle n'est pas la seule ayant droit économique, elle s'engage à présenter une déclaration séparée de chaque autre ayant droit économique. La personne soussignée confirme qu'elle est résidente du pays suivant conformément à la convention de double imposition (CDI) avec les États-Unis qui lui est applicable :

Suisse

Suisse

Pays :

Pays :

Une personne n'est pas considérée comme ayant droit économique si elle reçoit les revenus en tant que mandataire ou agent fiduciaire.

Changement de circonstances

La personne soussignée s'engage à informer spontanément la BAS dans les 30 jours et à présenter une auto-déclaration correctement remplie concernant le statut fiscal si l'une des informations fournies ici change ou devient incorrecte.

¹ Selon la réglementation fiscale étasunienne, une personne est notamment considérée comme une U.S. Person si elle est citoyenne américaine (également si elle a la double nationalité américaine ou une nationalité multiple), si elle est née aux États-Unis ou si elle y réside au sens du droit américain (notamment « US resident alien » en raison d'un permis de séjour permanent, par ex. « Green Card » ou séjour prolongé ou répété aux États-Unis) ou est soumis à une obligation fiscale illimitée aux États-Unis pour une autre raison.

² En principe, une personne est considérée comme résidente fiscale d'un État si, conformément aux dispositions applicables de cet État, elle est soumise à une obligation fiscale illimitée en raison de son domicile/siège, de sa résidence ou de tout autre critère comparable. Une restriction de l'obligation fiscale (par exemple en raison de revenus de la fortune ou d'un bien immobilier, de loyers ou de fermages) n'établit généralement pas de résidence fiscale pertinente pour l'EAR. Les personnes qui ont leur résidence fiscale dans plusieurs États peuvent tenir compte des conventions de double imposition applicables pour déterminer leur résidence fiscale.

Déclaration de conformité fiscale des valeurs patrimoniales

La personne soussignée confirme que toutes les valeurs patrimoniales (comptes, dépôt, etc.) détenus actuellement et à l'avenir auprès de la BAS ainsi que les revenus, gains en capital et autres réalisés grâce à ces actifs ont été et seront dûment déclarés aux autorités (fiscales) compétentes et que toutes les prescriptions (fiscales) suisses et étrangères pertinentes sont respectées. Elle déclare en outre avoir satisfait, pour les valeurs patrimoniales mentionnées, à toutes les autres exigences en matière d'obligations d'annonce réglementaires en rapport avec la fortune, le revenu ou des transactions individuelles, conformément aux dispositions ou aux obligations fiscales en vigueur.

Confirmation de l'exactitude et de l'exhaustivité

La personne soussignée certifie que les informations fournies dans le présent document sont, à sa connaissance, exactes et complètes. Elle reconnaît que la BAS n'assume aucune responsabilité en cas d'informations incomplètes, trompeuses ou non conformes à la vérité. En conséquence, elle indemniserà la BAS pour toute perte d'actifs (y compris liée à des frais et émoluments) que la BAS pourrait subir directement ou indirectement de ce fait.

Produits souhaités

Pour le quotidien

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Compte 7 sur 7 | <input type="checkbox"/> Compte formation (copie du certificat de formation nécessaire) |
| <input type="checkbox"/> Compte courant raisons indiv. | |
| <input type="checkbox"/> Compte 7 sur 7 Plus
(condition : 10 actions BAS) | <input type="checkbox"/> Compte 7 sur 7 jeunesse (copie de la carte d'étudiant nécessaire) |

Épargne/placement

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Compte d'épargne | <input type="checkbox"/> Compte d'épargne enfant | <input type="checkbox"/> Compte placement |
| <input type="checkbox"/> Compte de titres
(uniquement en cas de conseil placement global) | | |

Besoin en conseil

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conseil action/fonds BAS | <input type="checkbox"/> Hypothèque BAS |
| <input type="checkbox"/> Conseil placement global | <input type="checkbox"/> Financement entreprises |

Debit Mastercard

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> Carte 1 | Nom, prénom : |
| <input type="checkbox"/> Carte 2 | Nom, prénom : |

Avec la Debit-Mastercard, la cliente/le client paie en ligne de manière sûre et pratique. Dans de nombreuses boutiques en ligne, le paiement s'effectue au moyen de la procédure 3-D Secure, qui vous oblige à confirmer les paiements séparément pour des raisons de sécurité. Pour que la Debit-Mastercard puisse être utilisée sans restriction pour des achats sur internet, dans les App Stores ou pour des services d'abonnement, un enregistrement unique est nécessaire.

Carte de crédit

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Client-e 1 | <input type="checkbox"/> Client-e 2 |
|-------------------------------------|-------------------------------------|

E-banking

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Client-e 1 | <input type="checkbox"/> Client-e 2 | <input type="checkbox"/> Pas d'e-banking |
| <input type="checkbox"/> Relation globale | <input type="checkbox"/> Relation globale | |
| <input type="checkbox"/> Pour le compte uniquement | <input type="checkbox"/> Pour le compte uniquement | |

Procédure de légitimation avec Airlock 2FA

L'authentification à deux facteurs (2FA) désigne une procédure de sécurité permettant d'identifier de manière univoque les utilisateurs-trices de notre e-banking. Deux caractéristiques différentes et indépendantes sont sollicitées, par exemple un login personnel et un code de sécurité. Cette procédure nécessite un smartphone équipé d'une caméra intégrée et l'application Airlock 2FA. Si vous ne disposez ni d'un numéro de portable compatible SMS ni d'un smartphone avec appareil photo intégré, veuillez contacter la BAS.

Numéro de portable, si différent de la première page : +41

Mode d'envoi

Les relevés de compte et avis bancaires sont envoyés par défaut en format électronique PDF par e-banking dans les e-documents mis à disposition. Si vous souhaitez recevoir les avis sous format papier, veuillez cocher la case « Relevé de compte par courrier ».

Relevé de compte par courrier

En signant, la/le titulaire du compte/dépôt confirme avoir reçu un exemplaire des Dispositions particulières applicables à la prestation e-banking de la BAS et avoir pris connaissance de son contenu. Toutes les conditions relatives aux produits BAS sont disponibles sur notre site internet dans le guichet en ligne sous « Télécharger des documents ». Les documents de base, y compris les Conditions générales et toutes les conditions relatives à la LSFIn, sont disponibles sur www.bas.ch/fr/documents-de-base.

La/Le client-e confirme avoir reçu et pris connaissance des Conditions générales, des Dispositions particulières applicables à la prestation e-banking de la BAS, des Conditions d'utilisation de la Debit-Mastercard ainsi que de la déclaration de protection des données, qui sont juridiquement contraignantes pour les relations communes existantes et futures dans leur version actuelle. Toutes les relations juridiques réciproques sont soumises exclusivement au droit suisse, sous exclusion des dispositions du droit privé international et des autres conflits de lois. Le lieu d'exécution, le for de poursuite pour les clientes et clients domicilié-e-s à l'étranger ou sans domicile connu ainsi que le for exclusif pour toutes les procédures est Olten. La BAS est cependant en droit d'ouvrir action contre la cliente ou le client devant le tribunal compétent de son domicile/siège social ou devant tout autre tribunal compétent, le droit suisse demeure exclusivement applicable dans ce cas. Les dispositions impératives du droit suisse en matière de for juridique demeurent réservées.

Date

Date

Signature client-e 1

Signature client-e 2

La procuration individuelle s'applique lorsqu'il y a plusieurs titulaires de compte. Si une procuration collective est souhaitée, il convient d'en faire la demande au moyen du formulaire de procuration.

Cocontractant-e

A

Client-e 1 :

Client-e 2 :

No de client-e :

No compte/dépôt :

Rubrique éventuelle :

La/Le cocontractant-e déclare par le présente (ne cocher qu'une seule case !)

- qu'elle/il est la/le seul-e ayant droit économique* des valeurs patrimoniales, ou
 que la/les personne(s) suivante(s) est/sont l'ayant droit/les ayants droit économique(s)* des valeurs patrimoniales comptabilisées sous la relation d'affaires ci-dessus:

***Ayant droit économique**

Par „ayant droit économique“ on entend la personne à laquelle il faut attribuer, sur un plan économique, les valeurs patrimoniales déposées. L'ayant droit économique ne doit pas nécessairement être en possession d'une procuration bancaire/autorisation de signer pour la relation d'affaires.

Nom/prénom (Raison sociale) :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse effective du domicile / Siège :

Etat/Pays :

Nom/prénom (Raison sociale) :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse effective du domicile / Siège :

Etat/Pays :

Nom/prénom (Raison sociale) :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse effective du domicile / Siège :

Etat/Pays :

Nom/prénom (Raison sociale) :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse effective du domicile / Siège :

Etat/Pays :

La/Le cocontractant-e (client-e) s'engage à communiquer spontanément toutes modifications à la banque.

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (faux dans les titres selon article 251 du Code pénal suisse).

Date :

Signature-s :

(Cocontractant-e)

Mandante/Mandant

Numéro client-e :

Cliente/Client 1 :

Cliente/Client 2 :

Relation clientèle (veuillez cocher une seule case)

- Procuration pour toutes les relations commerciales actuelles et futures avec la BAS.
 Procuration uniquement pour le compte/dépôt suivant :

Numéro : _____

Premier octroi, remplacement ou complément (veuillez en cocher un seul)

- Premier octroi de procuration ou remplacement de toutes les procurations existantes.
 Complément des procurations existantes

Dispositions

Les mandataires ci-dessous sont habilité-e-s à entreprendre tout acte au nom de la cliente/du client et de la/le représenter valablement et sans restriction. Sont toutefois exclus de la procuration le droit de mettre en gage des valeurs patrimoniales, de contracter des prêts ou des crédits sous quelque nature que ce soit, ou de demander un accès e-banking.

La procuration est intransmissible et demeure valable jusqu'à révocation écrite adressée à la BAS, sans égard aux inscriptions divergentes figurant au Registre du commerce ou dans d'autres publications. La procuration ne s'éteint pas par le décès, la déclaration d'absence ou l'incapacité civile de la mandante/du mandant. Elle reste en vigueur même en cas d'incapacité civile de la/du mandataire. S'agissant d'une raison individuelle, la procuration demeure valable, même en cas de dissolution de l'entreprise ou de radiation au Registre du commerce.

Les dispositions pertinentes pour la relation d'affaires (conditions générales et, le cas échéant, règlement de dépôt) demeurent en vigueur. La banque informe sur le traitement des données personnelles dans sa déclaration de protection des données sur son site internet.

Mandataire

Nom/Prénom : _____

Signature mandataire

Adresse : _____

NPA/Lieu : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : _____

Type de procuration : individuelle ou collective à deux

Quel est votre lien avec la/le mandataire ?



Date : _____

Signature/s : _____